

ella. de la ville sept Cest quatorze ans faire, et le Cinq-  
jaques du mois de février - toutes les formalités et les cérémonies  
d'oraison prononcées par les loix de légitime, pour la célébration du mariage  
et de - mariage, ayant été dûment observées, je soussigné,  
magistrat du conseil de la ville, ayant respecté, ay inscrit la  
bénédiction nuptiale, à Jacques Boudreau, l'ordonné -  
majeur; fils légitime de Jean Oivoire serviteur, et de sa  
marie Gouy, demeurants en la présente ville, d'une paix  
et à Marguerite Bedelard, majeure, fille légitime  
de Jean Bedelard, journalier, et de sa femme, p'taine -  
Poujolot, demeurants en la présente paroisse; ledit  
mariage contre la civile nient; j'ea la bénédiction devant  
l'officier civil - out de présents, comme témoins connus  
et reçus. Jean Boudreau, Jean Louis Louvau, Jean Louveau -  
audre Louvau, habitans de la présente paroisse, et qui sont  
figes, à la place de Jean Louis Louvau, qui n'a pas -  
jean Bedelard, Bedelard et son oraison  
Jean Lhommeau. Récépissé le 6 de juillet -  
ella. de